Partenariat mondial pour la résilience

Défi mondial pour la résilience pour le renforcement de la résilience aux chocs aigus et chroniques au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, en Asie du Sud et du Sud-Est

Document-source du Défi mondial pour la résilience Septembre 2014

I. PARTENARIAT MONDIAL POUR LA RESILIENCE

Les personnes qui ne sont pas en mesure de répondre facilement à des changements majeurs ont toujours été vulnérables. De nos jours elles sont exposées à la menace, sans précédent et grandissante de chocs aigus et de tensions chroniques. Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, la croissance démographique, l'urbanisation, la précarité de l'approvisionnement en eau et en énergie, l'instabilité économique et politique, et les conflits, surtout lorsqu'ils sont conjugués avec la pauvreté chronique, peuvent mettre les mêmes communautés en crise, année après année. Il en résulte un cycle de souffrance, de perte de vie humaine, de moyens d'existence et d'aspirations. Pour les pays en développement, ces problèmes entrainent une perte considérable de ressources économiques, sociales, et naturelles. Pour réduire la vulnérabilité chronique et renforcer la résistance aux chocs et aux tensions, des solutions interdépendantes et multisectorielles combinant des approches techniques rigoureuses avec de nouveaux modes de fonctionnement sont nécessaires.

Pour permettre aux personnes les plus vulnérables de renforcer leur résilience et de se libérer du cycle de la crise, la Fondation Rockefeller et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) ont initié le Partenariat mondial pour la résilience. Ce Partenariat aura pour zones d'intervention le Sahel, la Corne de l'Afrique, et l'Asie du Sud et du Sud-Est, trois régions où la fréquence et l'ampleur des chocs et des tensions ne cessent d'augmenter. Le Partenariat pour la résilience encouragera l'émergence de nouvelles alliances et stimulera l'innovation pour aider à créer de nouvelles opportunités d'élargir le champ des interventions visant à renforcer la résilience, son impact, sa durabilité et les partenariats y afférents.

Des collaborations axées sur la recherche de solutions portant sur divers régions et secteurs peuvent aider à générer des idées nouvelles et transformatrices permettant de renforcer les capacités des ménages, des communautés et des systèmes à se préparer aux chocs et aux tensions, à s'y adapter et à prospérer. Une approche proactive du développement fondée sur la résilience permettra de minimiser

Qu'est-ce que la résilience?

Le Partenariat mondial pour résilience définit la résilience comme la capacité des individus, des ménages, des communautés, des pays et des systèmes à atténuer les chocs, à s'adapter et à récupérer à la suite de chocs et de crises d'une manière qui réduit la vulnérabilité chronique aux chocs et facilite la croissance inclusive, la croissance inclusive et l'apprentissage, et la capacité de transformation. La résilience passe par un processus progressif et à long terme qui va au-delà des secours humanitaires et des investissements pour le développement et s'attaque à un ensemble plus étendu de défis intrinsèquement liés et qui, conjugués, retardent les communautés les plus vulnérables.

les dégâts et d'accélérer le relèvement après les crises et suscitera des innovations et un apprentissage pouvant déclencher des changements radicaux et de nature culturelle. Les efforts collectifs et collaboratifs déployés pour surmonter les plus grands obstacles au renforcement de la résilience contribueront à bâtir un avenir meilleur pour des millions de personnes de ces régions du monde.

II. LE DEFI MONDIAL POUR RESILIENCE

Le Défi mondial pour la résilience (le Défi) constitue la première activité du Partenariat pour la résilience. Il s'agit d'un concours dont l'objectif est de réunir des équipes multidisciplinaires devant collaborer avec des parties prenantes locales et régionales pour diagnostiquer les problèmes liés à la résilience et les possibilités de solutions locales viables et à fort impact. Les Défi vise un double objectif spécifique : promouvoir la résilience à une série de chocs et de tensions en développant et en expérimentant de nouvelles solutions répondant à des contextes locaux, puis, grâce à un financement des secteurs public et privé, mettre en œuvre les solutions les plus prometteuses au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, et en Asie du Sud et du Sud-Est et élargir leur champ d'application.

Par ce processus le Défi vise à améliorer notre compréhension des vulnérabilités, forces et interdépendances existant dans les régions d'intervention en favorisant la collaboration et en renforçant les capacités et la résilience sur une grande échelle. Au fur et à mesure que les meilleures pratiques en matière de résilience seront développées, le Défi créera des opportunités permettant aux communautés d'apprendre les unes des autres à l'intérieur de chaque région et au-delà.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs étapes sont nécessaires:

• Etape 1: Equipes de renforcement de la résilience.

Au cours de cette première étape, des équipes interdisciplinaires se constituent, soumettent au Défi une demande accompagnée d'une liste de leurs membres et d'une proposition préliminaire décrivant, dans leur Enoncé de problème, l'orientation qu'elles prendront lors de l'Etape 2. Un comité de sélection du Partenariat pour la résilience composé d'experts internationaux et régionaux sélectionnera un certain nombre d'équipes devant participer à l'Etape 2 du concours (jusqu'à 15 équipes - 5 par région - devraient être sélectionnées au cours de cette étape). Les équipes devant prendre part à l'Etape 2 seront choisies en fonction de leur composition et de la qualité de leur proposition préliminaire. Les équipes sélectionnées à la fin de cette première étape devront fournir des termes de référence et un budget, et conclure un accord avec un représentant du Partenariat pour la résilience (l'organisation chargée de l'administration du Défi). Ces conditions devront être satisfaites pour que les equipes de renforcement de la résilience puissent participer aux étapes suivantes.

• Etape 2: Problèmes et solutions liés à la résilience.

Cette étape est celle où le diagnostic et la solution du problème sont élaborés. Les équipes retenues recevront une allocation d'un montant maximal de 200.000 USD pour participer à la deuxième étape. S'il est approuvé, ce financement sera déboursé en deux tranches. Les paiements par tranche dépendront du budget approuvé de chaque équipe, à la discrétion du Partenariat pour la résilience et de son Représentant.

 Paiement de la tranche initiale pour l'élaboration des énoncés de problème. La première tranche du paiement déboursé au cours de l'Etape 2 permettra aux équipes de renforcement de la résilience de collaborer avec un large éventail de parties prenantes pour effectuer des recherches et élaborer un Enoncé de problème fondé sur des données probantes qui identifie les obstacles au renforcement de la résilience dans leur région et propose des solutions à ces obstacles. Le Partenariat pour la résilience encouragera les équipes à travailler les unes avec les autres et avec les parties prenantes régionales pour formuler la problématique de la résilience. Ce travail mènera à la formulation d'un énoncé de problème soumis au Représentant du Partenariat pour la résilience.

Le Comité de sélection du Partenariat pour la résilience examinera les énoncés de problème et les approuvera ou désapprouvera. Si l'énoncé de problème n'est pas approuvé ou si le candidat ne soumet pas d'énoncé de problème pour approbation, le second décaissement prévu dans le cadre de la subvention au titre de la première étape sera annulé. Par conséquent, il est possible que des équipes soient éliminées à ce stade de la deuxième étape.

Les énoncés de problèmes approuvés seront rendus publics, permettant à de nouvelles équipes n'ayant pas bénéficié d'une subvention (équipes ne bénéficiant pas d'une subvention au titre de l'Etape 2) de participer au concours par « invitation » pour recevoir un financement réservé au titre de l'Etape 3. Il convient de noter que les équipes ayant reçu une « invitation » ne recevront aucun financement pour élaborer leur proposition de solution et leur plan de mise en œuvre.

Seconde tranche de paiement pour l'élaboration de propositions de solution et de plans de mise en œuvre. Les équipes de renforcement de la résilience poursuivant leur participation au concours recevront une seconde tranche de financement pour élaborer une solution basée sur leur énoncé de problème soumis et approuvé au préalable. Les équipes identifieront et élaboreront une solution localement applicable et extensible au niveau régional. Les solutions proposées seront appuyées par une théorie du changement expliquant en quoi elles sont porteuses de changement, ont un impact élevé, sont extensibles/reproductibles, réalisables, durables et pertinentes au contexte local. Ce travail mènera à la soumission d'une proposition de solution et d'un Plan de mise en œuvre. La stratégie de mise en œuvre doit identifier des partenaires et comprendre un budget et un calendrier de mise en œuvre. Les équipes devront également proposer des indicateurs de résultats pouvant être utilisés dans le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la solution proposée pour renforcer la résilience aux chocs et aux tensions. Les propositions de solutions et les plans de mise en œuvre seront soumis à un processus de sélection concurrentiel à des fins de financement au titre de l'Etape 3.

• Etape 3: Action de renforcement de la résilience - Mise en œuvre de propositions de solutions et de plans de mise en œuvre.

Les propositions de solutions et les plans de mise en œuvre (y compris ceux des équipes invitées) seront évalués par le Comité de sélection du Partenariat pour la résilience. Les équipes sélectionnées recevront une subvention en espèces d'un montant pouvant atteindre 1 million de dollars américains, pour la mise en œuvre, au cours de l'Etape 3, de leur proposition de solution et de leur Plan conçus pour renforcer la résilience au problème identifié. Des fonds supplémentaires peuvent être disponibles en fonction de la complexité de la solution proposée

et des modalités de sa mise en œuvre. La forme et le montant des subventions seront déterminés à la discrétion du comité de sélection du Partenariat pour la résilience. Les équipes sélectionnées pour participer à la troisième phase devront fournir des termes de référence et un budget, et conclure un accord avec un représentant du Partenariat pour la résilience

Le Comité de sélection du Partenariat pour la résilience peut, à sa seule discrétion, choisir de financer la mise en œuvre supplémentaire par une équipe en se fondant sur les données disponibles sur l'impact de la solution proposée et une méthode de sa mise à l'échelle, avec des effets positifs sur des millions de vies.

Après publication des énoncés de problèmes approuvés, de nouvelles équipes seront éligibles pour soumettre une proposition détaillée portant sur une solution réalisable pour au moins un des énoncés de problèmes approuvés. Cette proposition doit satisfaire à tous les critères et exigences des Etapes 1 et 2. Des subventions supplémentaires au titre de l'Etape 3 seront accordées à trois nouvelles équipes au plus, invitées à participer au Défi à ce stade.

Le Partenariat pour la résilience exigera la version finale du plan d'évaluation des impacts du bénéficiaire. Le Partenariat pour la résilience mettra en œuvre un processus de suivi et d'évaluation du succès des solutions ayant fait l'objet de subventions sur la base de certaines étapes et d'un plan de mise en œuvre convenu dans le cadre du processus d'octroi de subvention au titre de Phase 3. Les livrables comprendront:

- Un plan d'évaluation d'impacts.
- o Les solutions mises en œuvre.
- o La collecte des preuves de l'impact.
- O Des plans d'évaluation d'impacts (par exemple, cadre et calendrier de suivi et évaluation).

Les solutions proposées mettant l'accent sur des opportunités essentiellement à petite échelle, portant généralement sur des emplacements géographiques spécifiques et présentant un potentiel limité d'extensibilité et de reproduction ne seront pas sélectionnés pour la Phase 3. Les critères de sélection pour la Phase 3 du concours seront communiqués aux équipes, mais sont susceptibles d'inclure ce qui suit:

- o Transformatrice contribue au changement systémique au niveau de la région et du thème choisi par l'équipe.
- o Fort impact démontre le potentiel à avoir un impact significatif sur les personnes pauvres et vulnérables.
- Extensible/reproductible Démontre un potentiel impact à l'échelle régionale ou mondiale.
- o Réalisable techniquement viable et reste exposée à des risques limités et/ou gérables.
- Durable présente des preuves que la solution bénéficie de l'appui marqué du secteur public ou est adopté par le marché et que la solution continuerait à prendre de l'ampleur avec un large éventail de parties prenantes.

A chaque étape du Défi, les subventions seront attribuées sous forme de paiements à un seul représentant désigné par chaque équipe. Ce représentant sera responsable des paiements à verser à d'autres membres de leur équipe, conformément aux accords entre ces membres.

Tout au long de la mise en œuvre du Défi, le Partenariat pour la résilience encourage un processus de conception participatif et itératif, en collaboration avec les acteurs locaux, les innovateurs et autres porteurs de solutions de la région. Les équipes peuvent choisir d'ajuster ou d'élargir leur composition au besoin pour renforcer leur capacité à améliorer les résultats escomptés, par exemple si un domaine d'expertise est nécessaire pour l'élaboration d'une solution technique, sa mise en œuvre, ou d'autres aspects du Défi.

III. EQUIPES DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE

Une équipe de renforcement de la résilience est un groupe d'individus ou d'organisations multidisciplinaires et multisectoriels. Elle comprend à la fois l'organisation qui soumet la demande au nom de son équipe pour la résilience («Chef d'équipe»), et les organisations partenaires et les participants (dénommés collectivement avec le Chef d'équipe « Membres de l'équipe »). Les responsabilités du Chef d'équipe sont les suivantes:

- a. Conclure un accord avec le Représentant du Partenariat pour la résilience;
- b. Allouer des fonds aux membres de l'équipe conformément aux sous-accords conclus entre le chef d'équipe et chaque membre de l'équipe; et
- c. Convoquer et organiser leur équipe pour la résilience pour accomplir les obligations relatives au Défi.

Les équipes de renforcement de la résilience doivent soumettre une lettre d'engagement de chaque membre. Cette lettre comprend:

- a. Une déclaration écrite de l'intention du membre de l'équipe de participer à ses activités
- a. Le rôle du membre de l'équipe
- b. La nationalité du membre de l'équipe
- c. Le siège principal de l'activité du membre

Les principales organisations potentielles comprennent les fondations, les ONG, les organisations confessionnelles, les entreprises privées, les associations commerciales et professionnelles, les collèges et universités, et les groupes civiques américains et non américains. Toutes les organisations principales candidates doivent être des personnes morales légalement reconnues par les lois applicables.

Les organisations non éligibles sont: les gouvernements étrangers, les entités non constituées en société et les particuliers (les personnes souhaitant postuler devraient s'inscrire ou former une organisation répondant aux critères d'éligibilité). Les collèges, universités et institutions de recherche financés par, et/ou affiliés à un gouvernement étranger ne sont pas considérés comme étant un gouvernement étranger.

Toutes les organisations principales doivent obtenir un numéro DUNS (système de numérotation universel des données) et être inscrites dans le système de gestion des subventions (SAM). Dès qu'elles sont informées de leur sélection pour recevoir un financement, les équipes doivent fournir leur numéro DUNS et une preuve de leur inscription dans le SAM. Des instructions supplémentaires relatives à la présentation de cette information au Partenariat pour la Résilience seront disponibles au moment de la notification de la sélection. Toute équipe qui ne présentera pas ces informations dans un délai d'une semaine suivant la sélection des demi-finalistes sera inéligible. Le processus de demande d'un numéro DUNS peut être lent. Par conséquent, les organisations ne disposant pas actuellement d'un numéro

DUNS sont vivement encouragées à en engager le processus d'obtention dans les meilleurs délais. Pour de plus amples informations sur ce processus, consulter le site suivant: http://fedgov.dnb.com/webform.

Aucune subvention ne sera accordée s'il s'avère qu'un membre quelconque de l'équipe figure sur la Liste des Parties exclues du Gouvernement des Etats-Unis ou est ressortissant d'un pays soumis à des sanctions commerciales et économiques administrées par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor ou y a son principal établissement. Aucune subvention ne sera accordée à une personne ou entité quelconque soumise à des sanctions commerciales ou économiques ciblées administrées par l'OFAC. Pour de plus amples informations, visiter le site de l'OFAC: http://www.ustreas.gov/ofac/. La liste actuelle de l'OFAC des pays soumis à des restrictions comprend l'Iran, la Syrie, Cuba, la Corée du Nord et le Soudan. Cette liste est toutefois susceptible d'être modifiée. L'USAID prendra une décision finale sur l'éligibilité des candidats avant l'octroi des subventions.

Toutes les équipes de renforcement de la résilience doivent démontrer leur expérience dans l'analyse de problèmes interdisciplinaires et l'exécution de programmes liés à la région et aux thèmes d'intervention. Toutes les équipes doivent comprendre au moins une organisation locale dont les opérations sont menées principalement dans la région d'intervention de l'équipe sélectionnée. La représentation majoritaire de ces organisations (par exemple ONG locales) au sein de chaque équipe est fortement recommandée. Au moins un membre de l'équipe doit avoir une expérience dans l'exécution de projets financés par des fonds publics. Toutes les équipes sélectionnées à la première étape pour participer au Défi doivent continuer à répondre à ces exigences à chaque étape afin d'être éligible pour les récompenses et la participation aux étapes suivantes.

Chaque équipe de renforcement de la résilience doit identifier des besoins spécifiques pour améliorer la résilience et démontrer l'engagement, la créativité et la capacité de ses membres à répondre aux besoins en matière de résilience. Nous reconnaissons que différentes organisations ont différents points de vue et ont une conception différente de la résilience, ainsi que différentes capacités de renforcement de la résilience. Nous rechercherons des équipes proposant une approche multidisciplinaire et systémique de la nature complexe du renforcement de la résilience. En particulier, nous recherchons des équipes diverses rassemblant une grande variété de disciplines avec une gamme de points de vue, y compris mais sans s'y limiter le secteur public, le secteur privé, la société civile locale, les ONG internationales et les universitaires.

Les membres de l'équipe doivent avoir des capacités pratiques de conception comprenant une expertise dans les domaines de la résilience, de la recherche, de l'engagement des parties prenantes, et de la gestion des projets. Les équipes doivent comprendre des partenaires et/ou bureaux dans les régions cibles du Partenariat pour la résilience. Les personnes ayant une expertise dans les domaines suivants sont encouragées à participer au Défi: engagement communautaire, adaptation au changement climatique, agriculture et gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, réduction des risques de catastrophe, politique de développement international, aide humanitaire et interventions d'urgence, sciences sociales, économie, finance et stratégies d'investissement, financements innovants, diversification des moyens de subsistance, mise en œuvre et gestion de programmes, recherche et plaidoyer en matière de résilience, viabilité environnementale, statistiques, suivi et évaluation, technologie et applications technologiques, informatique, gestion de données, architecture, planification et conception urbaine et rurale, conception de systèmes, ingénierie, gestion de projet, gouvernance, et prévision et analyse des chocs et des tensions (par exemple modélisation du climat et analyse des conflits).

Les équipes ne peuvent compter parmi leurs membres des employés de la Fondation Rockefeller, de l'USAID, ou de l'organisation du Représentant du Partenariat pour la résilience. Le Partenariat pour la résilience se réserve le droit de décider de l'éligibilité d'une équipe à répondre aux critères établis dans le présent appel d'offres, y compris les régions proposées et les thèmes de résilience couverts par le Défi. Toutes les décisions prises par le Partenariat pour la résilience seront définitives.

IV. REGIONS

Le Sahel, la Corne de l'Afrique, et l'Asie du Sud et du Sud-Est sont des régions vastes et complexes. Par conséquent les priorités et les opportunités de renforcement de la résilience aux chocs aigus et aux tensions chroniques varient considérablement au sein et entre ces régions et au sein de leurs communautés. Au Sahel, les événements climatiques tels que les précipitations irrégulières, la sécheresse et la désertification entrainent l'insécurité alimentaire chronique. La Corne de l'Afrique est habitée par une population essentiellement agricole et/ou pastorale. Cette région est le théâtre d'événements naturels et climatiques récurrents tels que les sécheresses, les inondations, la famine et même la contamination par des cendres volcaniques. Ces évènements ont des impacts sur la sécurité alimentaire, les actifs agricoles et pastoraux et le développement économique. L'Asie du Sud et du Sud-Est, une région qui abrite plus de deux milliards de personnes occupant un espace géographique très varié, est confrontée à un large éventail de chocs et tensions allant de la rareté des ressources aux effets du climat et des catastrophes naturelles comme les tempêtes côtières et les inondations qui peuvent avoir des effets désastreux sur les populations pauvres des zones urbaines et rurales.

Une gouvernance faible ou inefficace entrave le développement dans certaines parties de chaque région. Chacune de ces zones géographiques est également est susceptible d'être déstabilisée par un conflit sur les ressources naturelles et/ou des conflits politiques. Les effets des conflits sont multiples et peuvent compromettre les opportunités de mener une vie saine et productive, le développement durable et la sécurité mondiale.

V. CALENDRIER: DE L'ANALYSE ET DE LA DEFINITION DU PROBLEME AUX SOLUTIONS ET A LA MISE EN ŒUVRE

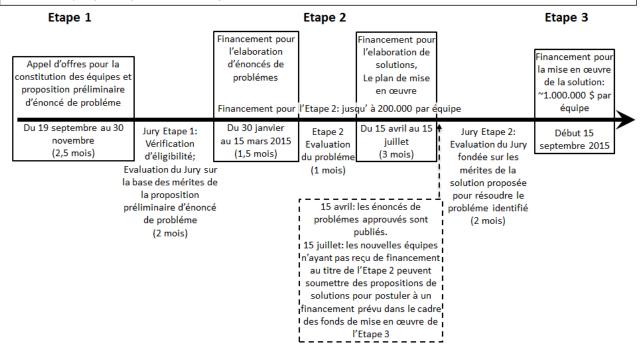
Le calendrier et le processus de participation au Défi mondial en plusieurs étapes sont représentés visuellement à la figure 1.

Etape 1: Equipes de renforcement de la résilience.

19 septembre 2014 - 30 janvier 2015

- 19 septembre 2014 Lancement de l'appel d'offres et de la phase relative aux questions initiales.
- 3 octobre 2014 La période consacrée aux questions initiales se termine par l'appel d'offres.
- 30 novembre 2014 Délai de soumission.

Figure 1. Calendrier du Défi mondial pour la résilience en plusieurs étapes. A l'Etape 1, les équipes postulant aux fonds devant être utilisés au cours de l'Etape 2. A l'Etape 2, les équipes reçoivent un financement pour élaborer un énoncé de probléme, une solution et un plan de mise en œuvre. Ensuite les équipes postulant aux fonds de mise en œuvre de l'Etape 3. Une fois que les énoncés de problémes sont publiés, les nouvelles équipes n'ayant pas reçu de financement pour l'Etape 2 peuvent participer au concours por recevoir un montant du financement prévu au titre de l'Etape 3 (case en pointillés ci-dessous).



- 4 novembre 2014 au 30 janvier 2015 Demandes examinées par le Comité de sélection; sélection d'un maximum de 5 équipes par région.
- 30 janvier 2015 Noms des équipes sélectionnées publiés.

Etape 2: Problèmes et solutions relatifs à la résilience. 30 janvier 2015 – 15 juillet 2015

- Les noms des équipes sélectionnées sont publiés et ces équipes recevront chacune jusqu'à
 200.000 USD décaissés en deux tranches conformément aux modalités ci-dessous:
 - 30 janvier 15 mars 2015. A la signature de l'accord de subvention, une tranche initiale de paiement basée sur le budget détaillé soumis sera versée pour permettre aux équipes d'élaborer leurs énoncés de problèmes. Les énoncés de problème doivent être soumis au Partenariat pour la résilience pour approbation et/ou acceptation au plus tard le 15 mars 2015; les demandes d'approbation des énoncés de problème seront acceptées de la date de signature de la subvention jusqu'au 15 mars 2015 et seront examinées sur une base continue.
 - o 15 avril 15 juillet 2015. Suite à l'approbation de l'Enoncé de problème, les équipes de renforcement de la résilience recevront une seconde tranche décaissée sur la base du budget détaillé soumis. Cette seconde tranche est destinée à l'élaboration par les équipes d'une proposition de solution détaillée et d'un Plan de mise en œuvre de solutions. Les propositions de solutions et les plans de mise en œuvre doivent être soumis au Partenariat pour la résilience au plus tard le 15 juillet 2015.
 - Le 15 avril 2015, les énoncés de problème approuvés seront publiés en ligne, permettant aux équipes n'ayant pas reçu de financement (au cours de l'Etape 2) de

- participer au concours. A ce stade trois équipes « invitées » peuvent bénéficier des fonds de réserve de l'Etape 3.
- Toutes les équipes participant au concours à ce stade doivent répondre aux mêmes critères définis à l'Etape 1 que les équipes déjà sélectionnées. Trois nouvelles subventions au maximum seront accordées et toutes les propositions de solutions et tous les plans de mise en œuvre doivent porter sur au moins un des énoncés de problèmes approuvés annoncés au 15 avril. Les nouvelles équipes doivent soumettre une proposition de solution détaillée ainsi qu'un Plan de mise en œuvre à la date de soumission du 15 juillet 2015 fixée pour toutes les équipes.

Etape 3 : Action pour la résilience.

Débute le 15 septembre, 2015

- Les noms des équipes sélectionnées sont publiés. Chaque équipe reçoit jusqu'à 1.000.000 de USD pour la mise en œuvre de la solution. Le montant de chaque subvention sera basé sur les budgets approuvés présentés par les équipes.
- o Les fonds prévus au titre de l'Etape 3 seront utilisés pour mettre en œuvre les solutions choisies.

VI. CRITERES DE SELECTION POUR LA PREMIERE ETAPE

1. (30%) Clarté de la réponse apportée dans la proposition préliminaire

- a. Clarté, rigueur, réalisme et intégralité du concept.
- b. (10%) utilisation d'une approche multidisciplinaire et collaborative pour identifier le problème et élaborer des solutions potentielles, y compris l'engagement à assurer une conception participative et l'engagement du public.
- c. (5%) Faisabilité d'un point de financier, caractère raisonnable du budget initial.

2. (20%) Innovation

- a. (10%) La solution proposée reflète-t-elle un certain degré d'innovation dans son approche, dans sa portée et son ampleur?
- b. Cette approche va-t-elle renforcer l'apprentissage et les connaissances en matière de résilience?

3. (20%) Impact en termes de développement

- a. Quelle est la taille et l'ampleur de l'impact en termes de développement (sur les groupes vulnérables)?
- b. (10%) Le choix de l'approche, de la pratique et de la technologie est-il extensible et reproductible dans la région proposé?

4. (25%) Capacité et composition de l'équipe

- a. (10%) Expertise régionale et intégration d'acteurs régionaux.
- b. (5%) Degré et ampleur de l'expertise et expérience éprouvée dans le monde en développement.
- c. (5%) Excellence dans chacune des disciplines des membres de l'équipe.

d. Pertinence de l'expérience de l'équipe par rapport à l'objectif de la recherche et à la méthode de conception proposée.

5. (5%) Impact sur l'environnement

a. (5%) sauvegarde des biens et services environnementaux, tout en réalisant des gains en matière de résilience.

VII. EXIGENCES RELATIVES A LA SOUMISSION

A. Composantes de la demande

Les candidats devront satisfaire aux conditions suivantes lors de l'Etape 1 (un maximum de 5 pages recto, plus les lettres d'engagements et les curriculum vitae des membres de leur équipe).

- Liste des membres de l'équipe (1 page): Inclure le nom, l'affiliation, les coordonnées et le site Internet de chaque membre de l'équipe. Identifier clairement un seul chef d'équipe comme principal point de contact et un suppléant qui sera un autre point de contact pour l'Equipe de renforcement de la résilience.
- 2. Proposition préliminaire (2 pages): Les propositions préliminaires doivent indiquer clairement la région sélectionnée par l'équipe et son sujet d'intérêt qui serait abordé dans son intégralité dans l'énoncé de problème à l'Etape 2. Cette proposition initiale doit comprendre une description narrative, avec éventuellement des illustrations visuelles, reflétant une compréhension locale de l'obstacle ou des obstacles au renforcement de la résilience dans la région focale de l'équipe, et la façon dont la recherche et la conception proposées contribueront aux efforts de renforcement de la résilience. Les équipes peuvent effectuer des recherches dans des sous-régions et/ou lieux spécifiques. Cependant, la pertinence des objectifs définis par les équipes doit avoir des applications plus larges. L'approche conceptuelle doit comprendre:
 - a. Priorités: Quels sont les principaux obstacles non encore levés au renforcement de la résilience aux chocs aigus et tensions chroniques? Quelles sont les preuves corroborant cette évaluation initiale?
 - b. Objectifs: En quoi le fait de faire face à ces priorités et de lever ces obstacles contribuet-il à renforcer la résilience dans la région choisie? Quelle seraient la portée et l'ampleur potentielles de l'impact social si ces obstacles venaient à être surmontés?
 - c. Collaboration: Comment l'équipe renforce-t-elle la collaboration avec l'approche qu'elle a adoptée?
- 3. Résumé des points forts de l'équipe et de son expérience pertinente (1 page): Fournir un bref résumé des points forts et de l'expérience collectifs de l'équipe en rapport avec les objectifs du Défi et la zone d'intervention sélectionnée par l'équipe.
- 4. Budget théorique, jusqu'à 200.000 \$ (1 page): Utilisant le modèle de budget fourni, le budget doit décrire les dépenses prévues au cours de l'Etape 2 pour l'élaboration de l'énoncé du problème, de la solution et du Plan de mise en œuvre.
- 5. Lettre d'engagement de chaque membre de l'équipe (voir la section III. Equipes de renforcement de la résilience).
- 6. Le CV de chaque membre de l'équipe (pas plus de deux pages recto par CV).

B. Règlement

- 1. Les candidats doivent soumettre leur offre par rapport à la présente demande de soumission au plus tard le 30 novembre 2014 à 17h : 00, heure de l'Est.
- 2. Toutes les demandes doivent être soumises en anglais et en format PDF.
- 3. Les demandes ne doivent pas dépasser 5 pages recto, y compris les textes, images et/ou illustrations.
- 4. Les textes doivent être présentés en taille de police 11 points et les fichiers ne doivent pas dépasser 10 mégaoctets.
- 5. Les demandes doivent être téléchargées sur le site www.globalresiliencepartnership.org ou envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : challenge@globalresiliencepartnership.org. Les demandes en format imprimé ne seront pas acceptées.
- 6. Les CV et lettres d'engagements ne sont pas inclus dans le décompte des pages. Cependant, chaque C.V. doit faire deux pages recto au maximum.
- 7. Des personnes ne peuvent figurer à titre de membres d'une équipe que sur une seule demande soumise lors de l'Etape 1. Cependant, une organisation peut être représentée dans plus d'une demande pourvu que ses membres ne figurent que sur une seule demande.
- 8. Le Partenariat pour la résilience doit être informé par écrit de toute modification de la composition d'une équipe, à n'importe quelle étape du Défi.
- 9. Le Partenariat pour la résilience aura, à travers le monde, le droit perpétuel, non exclusif, et irrévocable de reproduire, de publier, de distribuer, de modifier, d'adapter, de créer des œuvres dérivées, et d'utiliser des livrables ou données quelconques utilisés ou produits à une Etape quelconque, y compris le formulaire en ligne, la liste des membres d'une équipe, les CV des membres d'une équipe, les propositions préliminaires, les énoncés de problèmes, les propositions de solutions et les plans de mise en œuvre, à toutes fins, et peut autoriser d'autres à le faire.

Pour toute propriété intellectuelle préexistante pour laquelle une Equipe de renforcement de la résilience veut offrir moins que la licence ci-dessus, une description de cette propriété intellectuelle doit être incluse dans un supplément à la proposition de solution et au Plan de mise en œuvre, et être clairement identifiée comme information confidentielle. Le Partenariat pour la résilience recevra une licence d'utilisation limitée de cette propriété intellectuelle préexistante qui doit être utilisée uniquement à des fins d'administration du Défi mondial pour la résilience.

Le Partenariat pour la résilience prévoit de mettre à la disposition du grand public les soumissions des Equipes de renforcement de la résilience et les données de mise en œuvre.

10. Le présent document-source du Défi mondial pour la résilience ne donne lieu à des droits ou obligations quelconques pour une personne ou organisation quelconque. Toutes les subventions financières sont soumises à la seule discrétion du Partenariat pour la résilience. Le Partenariat pour la résilience peut, à sa seule discrétion, choisir d'augmenter ou de diminuer le nombre de subventions ou le montant de ces dernières ou de ne pas accorder la moindre subvention. Toute subvention est sujette à la négociation d'un accord avec le Représentant du Partenariat pour la résilience et à la disponibilité de fonds à cet effet. Le Partenariat pour la résilience se réserve le droit de modifier le présent document-source ou d'annuler le Défi à tout moment. Tous les changements seront reflétés sur le site Internet du Défi, www.globalresiliencepartnership.org.

- 11. Les candidats internationaux sont informés que les informations fournies seront reçues aux Etats-Unis d'Amérique. La collecte, le stockage et l'utilisation des données fournies dans les dossiers de candidature seront soumis à la législation et aux règlements américains qui peuvent être différents des lois et règlements du pays d'origine du candidat. En participant au Défi pour la résilience les candidats consentent à la collecte, au stockage et à l'utilisation de ces informations.
- 12. En fournissant les documents requis dans le cadre de la demande candidature, y compris les propositions préliminaires, les énoncés de problèmes, les propositions de solutions et les plans de mise en œuvre, le candidat garantit au Partenariat pour la résilience qu'il a le droit de fournir les renseignements fournis.
- 13. Les candidats n'utiliseront pas les logos ou marques de l'USAID, de la Fondation Rockefeller, ou du Partenariat pour la résilience sans autorisation préalable.
- 14. Le Défi, y compris tout financement octroyé dans ce cadre, est régi par la loi fédérale des Etats-Unis et soumis à la juridiction des tribunaux fédéraux américains. Les différends portant sur des financements seront résolus conformément aux dispositions contenues dans les documents applicables de la subvention. Le présent document a été initialement publié en anglais. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version anglaise fera foi.

C. COORDONNEES

Toute correspondance ou question relative au Défi, doit être envoyée à l'adresse suivante : challenge@globalresiliencepartnership.org. Toutes les questions concernant le Défi seront accumulées, et tout au long du processus de mise en œuvre du Défi, l'ensemble des réponses seront publiées périodiquement sur le site Internet du Défi, www.globalresiliencepartnership.org.